



« Chaque fois que des êtres humains endurent souffrances et humiliation, prenez parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais l'opprimé. Le silence encourage le tortionnaire, jamais la victime. » Elie Wiesel, prix Nobel de la Paix

## Éditorial NON À L'AMALGAME !

**A**LORS que nous sommes tous tétanisés par l'horreur des attentats qui ont frappé le cœur de l'Amérique, des voix responsables s'élèvent pour exhorter les citoyens du monde entier à raison garder et à ne pas faire d'amalgame entre l'Islam et le terrorisme. Daniel Vaillant, le ministre de l'Intérieur, a ainsi assuré le 13 septembre que les pouvoirs publics « ne permettront en aucun cas que soit fait un amalgame entre l'Islam, qui a toute sa place dans la société française, et des dérives islamistes violentes ».

Comme on aurait aimé que des voix similaires s'élèvent au lendemain du drame de l'O.T.S, exhortant à ne pas faire d'amalgame entre ce mouvement et la multitude de groupes religieux et spirituels qui ne cherchent qu'à s'intégrer paisiblement dans la société !

C'est malheureusement tout le contraire qui a été fait. Une commission d'enquête parlementaire a livré en pâture à l'opinion une liste de 172 mouvements tous amalgamés avec l'étiquette péjorative de « secte », chacun de ces mouvements se voyant hériter de tous les attributs négatifs provenant de quelques drames bien exploités.

Rappelons que pour établir cette liste les parlementaires n'ont même pas jugé utile d'entendre les responsables des groupes incriminés !

Des associations militantes usant du mot « secte » à tort et à travers, véhiculant une haine des nouvelles spiritualités apparues en France sont ensuite montées au créneau pour exiger des lois et des sanctions

## CHOQUÉE PAR L'INTOLÉRANCE, UNE SOCIOLOGUE TÉMOIGNE

**Susan Palmer, spécialiste canadienne des nouveaux mouvements religieux, dénonce le climat en France et la loi About-Picard dans le quotidien de Montréal *The Gazette*.**

**PAS DE SECTES, S'IL VOUS PLAÎT... NOUS SOMMES FRANÇAIS**

SUSAN PALMER

MONTRÉAL GAZETTE

Mardi 4 septembre 2001

Lors d'un récent voyage en France, j'ai rendu visite à des centres de communautés et de méditations, en interviewant des personnes qui se définissent comme étant sur un chemin spirituel.

Tous les groupes auxquels j'ai rendu visite sont sur une liste gouvernementale de 172 « sectes », présumées dangereuses. On les considère comme très suspects, au même titre que le seraient ici des bandes de motards ou des terroristes. En mai, la France a adopté la loi About-Picard qui rend criminelle l'activité de missionnaire et facilite la dissolution des associations de volontaires.

En tant qu'enseignante et chercheur concernant les nouveaux mouvements religieux (NRM comme nous autres universitaires aimons les appeler), je peux inviter des scientologues, des hare krishnas et des moonistes à parler durant mes cours sur les cultes et la controverse religieuse à l'université de Concordia. J'emmène mes étudiants du collège Dawson faire des sorties éducatives au temple Hare Krishna pour observer les rituels.

Je n'avais jamais compris cela auparavant, mais nous sommes gâtés. Les Canadiens peuvent profiter d'un niveau de liberté de l'enseignement et de liberté religieuse jamais rencontrées dans la plupart des pays, même en France, avec sa tradition intellectuelle brillante. Si j'étais un sociologue français et me comportais de cette façon, je serais au chômage. On me qualifierait de « pro-sectes » ou de cabinet scientologue.

Les spécialistes des sciences humaines ne sont pas supposés porter des jugements de valeurs, mais j'ai été choquée par ce que j'ai observé en France. Choquée par l'intolérance et le parti pris à l'égard des minorités religieuses, les atteintes aux droits individuels et, surtout, par l'extrême stupidité et l'ignorance obstinée du gouvernement français, qui a créé la MILS (la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes).

J'enseigne un cours sur les méthodes de recherche au Collège Dawson dans lequel les étudiants en sciences sociales apprennent à ne pas avoir confiance en l'opinion populaire, mais à lire, rassembler des données en employant diverses méthodes de prélèvement d'échantillons et analyser systématiquement les données avant de présenter des conclusions. Si la MILS avait présenté son rapport sur les sectes au cours de ma classe, j'aurais du la recalcer.

En France, les experts en sectes sont réellement fiers de proclamer qu'ils mettent un point d'honneur au sujet de « nous n'avons rien à voir avec les groupes que nous combattons ». En mars, j'étais au tribunal de Pau pour écouter Michel Moreau, un psychologue qui écrit à propos de *la manipulation mentale* (la version française édulcorée de la théorie du lavage de cerveau, contrôle du mental développée par la CIA). Nous étions tous les deux experts-témoins dans le procès de parents des Douze Tribus qui ont été accusés de négligence criminelle menant à la mort de leur bébé, né avec une malformation cardiaque.

Quand le juge a demandé à Moreau s'il avait jamais rendu visite à la communauté des Tribus, il a répondu que « Non » et a continué à dire de vastes généralités, comparant le groupe au Temple Solaire. Il était

Suite en page 2

*Suite de : Pas de sectes, s'il vous plaît – nous sommes Français*

tout à fait clair qu'il n'avait pas lu quoi que ce soit à propos des Tribus, qui sont uniques parmi les NRM.

Quand j'ai déclaré avoir effectué des recherches sur le terrain concernant le groupe depuis 1989 dans le Vermont, publié six articles, deux chapitres de livre et deux articles d'encyclopédie à leur sujet, il est devenu clair qu'en France de véritables recherches sur le terrain disqualifient une personne en tant qu'expert. J'étais contaminée car j'avais frayé avec l'ennemi. On m'a demandé si j'étais un membre de la communauté. Ma recherche a été mise au rancart par le juge parce qu'elle avait été conduite seulement aux États-Unis et parce que mon séjour dans la communauté française des Douze Tribus n'avait duré que cinq jours.

Les parents ont été condamnés à six ans de prison et le juge a décidé qu'à moins que les enfants des Tribus ne soient envoyés à l'école publique et vaccinés, ils seraient enlevés et les pères envoyés en prison.

Il était clair pour moi que si ces parents avaient été laïcs, ils auraient eu un meilleur procès. S'ils avaient été catholiques, la mort tragique de leurs enfants n'aurait pas été employée pour contrôler et stigmatiser l'Église Catholique.

Je me suis sentie frustrée. J'avais pris une semaine d'absence de l'enseignement, j'avais pris l'avion pour la France, j'avais préparé mon témoignage et on m'avait dit de la fermer, vraisemblablement parce que j'étais une horrible américaine avec des notions peu judiciaires de liberté religieuse qui vraiment avait eu le mauvais goût de fréquenter les sectes.

## LES SECTES DANGEREUSES

Le rapport Guyard de 1995 sur les sectes, commandé par l'assemblée nationale, a compilé un rapport sur 172 sectes présumées dangereuses. J'ai été stupéfiée que le rapport ait déformé la philosophie de Raël. Même les dates de l'histoire de Raël étaient fausses.

Quelques groupes ont réussi à faire retirer leur nom de l'infâme liste. Les Mormons (dont la communauté des Saints des Derniers Jours se chiffre à plus de 10 millions) ont été enlevés, mais d'autres églises minoritaires chrétiennes — La Science Chrétienne, les Adventistes du Septième jour et les Témoins de Jéhovah — sont toujours sur la liste et ont tous été ébranlés à coups d'arrières d'impôts.

Une féministe qui a organisé des artisanats internationaux d'auto-assistance pour les femmes dans des pays du tiers-monde, a été choquée de constater qu'elle figurait sur la liste. À son grand soulagement, le malentendu a été tiré au clair, son nom a été enlevé.

Dans des interviews, le trésorier-secrétaire de Mahakari et Human Yoga se sont plaints de s'être à peine reconnus eux-mêmes dans les rapports du gouvernement.

Leur problème réel, cependant, est les médias. Les principaux journaux de France comptent sur l'ADFI — l'organisation anti-secte en France — et les rapports du gouvernement pour leurs histoires sensationnelles. Les journalistes ont tendance à adopter une approche cavalière du genre « *quand on a vu une secte, on les a toutes vues* ».

Un récent article de magazine concernant les sectes a extrêmement exagéré le nombre d'adhérents et accuse presque par habitude les dirigeants d'avoir des tendances pédophiles ou de planifier des suicides collectifs. Presque chaque groupe a été classifié comme apocalyptique. Il y avait quatre groupes décrits à propos desquels j'avais écrit des livres, mais je pouvais à peine les reconnaître. Mais peut-être qu'ils ont eu de la chance, car ensuite j'ai rendu visite à un groupe sur lequel on avait « investigué » — Horus, une communauté agricole du New Age, maintenant disparue, dans la campagne du Vaucluse.

« *Je suis considérée comme la femme la plus dangereuse en France* », a dit Marie-Thérèse.

Castano, une grand-mère basque dont les compétences en écologie mystique et horticole ont permis de mener une expérience collective dans l'agriculture d'autosuffisante. Elle a récemment passé une année en prison.

Elle a décrit comment Alain Gest de la MILS avait pris rendez-vous pour la voir en 1996. Il est arrivé avec le maire local, est resté pendant quelques minutes et a refusé d'écouter son histoire de la vie quotidienne du groupe. Au lieu de cela, Gest a exigé d'obtenir une conversation privée avec un enfant, décidé à trouver la preuve de *manipulation mentale*.

« *Il a agi comme un huissier, venu nous informer que nous étions une secte dangereuse* », a dit M<sup>me</sup> Castano.

Dans mon cours de méthodes de recherche au Collège Dawson, nous parlons du faible impact de l'observation du participant, sur le fait de ne pas perturber le domaine sur lequel s'effectue la recherche. Nous nous préoccupons des préjugés culturels lors de l'interprétation des données. Je ne sais pas ce qui va se passer lors de la guerre anti-sectes française maintenant que la loi About-Picard est effective. Mais au moins j'ai rassemblé quelques excellents exemples de comment la recherche ne doit pas être effectuée que je peux utiliser dans mon cours.

*Susan Palmer enseigne la religion au Collège Dawson et l'Université Concordia, où elle est un professeur auxiliaire.*

*Suite de l'éditorial*

contre des groupes qui n'avaient aucun point commun avec ceux montrés en exemple.

Rappelons ces mots terribles du fondateur du C.C.M.M, l'une de ces associations : « *On ira f... la m... dans ces antres de mort que sont les sectes. Flanquer en l'air les restaurants macrobiotiques, les centres Krishna et autres. A ce moment là, les Pouvoirs Publics y prêteront peut-être plus d'attention.* »

La propagande de ces associations a causé des dégâts considérables dans les familles ou dans les entreprises. Certains ont perdu leur emploi, victimes de la rumeur. D'autres la garde de leurs enfants. D'autres enfin ont mis fin à leur jour, comme le docteur Jullien.

La propagande de haine a finalement abouti au vote d'une loi extrêmement liberticide, la loi About-Picard, digne d'un état totalitaire, qui permet à un juge de dissoudre toute association étiquetée comme « secte » (l'amalgame, toujours) pour peu qu'ait été

commis en son sein deux délits, délits qui n'ont même pas besoin d'être graves.

Il est grand temps de cesser en France de subventionner ces associations boutefeux, de dissoudre la mission interministérielle de lutte contre les « sectes » qui n'a pas sa place dans un État dont la Constitution garantit la neutralité religieuse et le libre exercice des cultes et dont le président Alain Vivien ne rate jamais une occasion pour critiquer publiquement la Constitution américaine parce qu'elle accorde une trop grande importance à la liberté religieuse.

Il est grand temps d'extirper des manuels scolaires, des écrits et des discours officiels tous ces messages fondés sur l'amalgame qui ont pour effet de braquer les citoyens contre des communautés entières.

Comme il faut protéger l'Islam de France après la série d'attentats qui endeuille l'Amérique, il faut protéger les groupes religieux et spirituels contre l'amalgame et l'usage abusif et péjoratif du mot « secte ».

## LE PETIT ÉCHO DE LA LOI

La loi About-Picard continue à susciter des commentaires et réactions. Voici en bref ce que nous avons relevé dans la presse ces dernières semaines :

● **Ouest France du 31 août dernier annonce** : « *Sectes : du danger de légiférer* », un article signé par Remy Hebding, rédacteur en chef de l'hebdomadaire protestant *Réforme*. Ce dernier y dénonce le caractère confus et « prophylactique » de la loi : « ... Ainsi les pouvoirs publics font de la lutte contre les sectes une action de salubrité publique s'ingéniant ainsi en dispensateur de conseils prophylactiques dans le but de maintenir toute contamination à distance... ». Il relève également de façon un peu ironique l'expression de « première mondiale » employée par Catherine Picard en parlant de cette nouvelle loi.

● **L'AFP titre « Violation de la liberté religieuse : la France au 6<sup>e</sup> rang, la Chine en tête »** et n'hésite pas à parler de « classement négatif » dans lequel des couleurs ont été attribuées en fonction du niveau de liberté religieuse garanti (comme pour la pureté de l'eau de mer en été). Le marron est réservé aux pays qui appliquent des législations restrictives et où la liberté est limitée, le bleu est pour les « eaux clémentes » où vous pouvez pratiquer votre religion en toute liberté, le rouge est réservé aux pays communistes, le vert aux pays islamiques et le noir bien sûr aux pays ravagés par des conflits liés à des motifs religieux. La France est marron... souhaitons qu'elle fasse tout pour ne pas virer au noir !

● **Le Figaro du vendredi 13 juillet parle de « Rendre à la religion sa place dans la République »** dénonce l'incompatibilité des textes concernant les « sectes » et la stricte laïcité revendiquée par l'appareil d'État. Il pose la question embarrassante mais pertinente de savoir : « *Qui a compétence pour définir une confession, un culte, une secte ?* » et souligne le fait que « *l'État ne peut plus ignorer les religions s'il prétend exercer une surveillance pour prévenir les dérives* ».

● **La Croix du 10 août relève que « L'Église de Scientologie conteste la loi contre les sectes »** et a déposé une requête devant la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg demandant de récuser la loi française contre les sectes et estimant que « *la liberté de pensée, de conscience et de religion est violée* ».

**Ce même journal dans un long article daté du 8 août le « Débat en Italie sur les lois anti-sectes »** évoque le fait que *La Civiltà Cattolica*, la revue jésuite italienne, s'interroge sur « *la nécessité de promulguer des lois spécifiques contre les sectes, comme la France vient de le faire* ». Son porte-parole n'hésite pas à dire que la législation spécifique « anti-secte » risque en réalité de provoquer « *une ingérence de l'État dans un domaine qui n'est pas de sa compétence* ».

« *L'État, rappelle La Civiltà Cattolica, ne peut ni définir ce qu'est une secte ni juger une doctrine religieuse* ».

## Un haut magistrat Lyonnais, Champion de la lutte contre les nouvelles spiritualités et militant de la loi About-Picard, mis en examen pour une affaire de vente d'armes illicite

Georges Fenech, substitut au Parquet général de Lyon a été mis en examen pour « recel et abus de biens sociaux » et placé sous contrôle judiciaire. Impliqué dans une affaire de vente d'armes illicite vers l'Angola, Georges Fenech est soupçonné d'avoir touché une somme importante (un virement de 100 000 F) de la part de la Société Brenco de Pierre Falcone au profit de l'APM (Association Professionnelle des Magistrats). Curieuse coïncidence, cette entreprise a été elle-même mise en examen pour commerce d'armes avec l'Angola. Monsieur Fenech a affirmé que le patron de Brenco avait « donné » cet argent de façon désintéressée, qu'il s'agissait d'un mécénat avec en contrepartie une souscription à 25 abonnements à la revue de l'APM... et qu'il ne savait absolument pas que Brenco vendait des armes. Il semble que la magistrate n'ait pas été désarmée par la plaidoirie de Georges Fenech.

## LE DOUBLE LANGAGE D'ALAIN VIVIEN

Lors du débat sur les « sectes » organisé par le journal *Le Monde* et l'hebdomadaire *Réforme*, Alain Vivien suite à une question écrite sur le dialogue, affirmait avec une grande assurance que la porte de la MILS était grande ouverte et que ceux qui désiraient le rencontrer pouvaient le faire, bien entendu et qu'il était tout à fait ouvert au dialogue.

Or nombreux sont les mouvements qui peuvent témoigner exactement du contraire. Courriers, lettres recommandées sans réponse ou refus et portes closes sont autant de preuves d'un double langage.

Autre contradiction :

En 1998, Alain Vivien déclarait qu'« *il n'y aura jamais de loi spécifique ni de législation spéciale contre les sectes* » (*La Croix*, 22 octobre 1998) mais en 2000 le même homme se félicitait de la proposition d'une loi spécifique : « *la nouvelle loi permet de mieux lutter contre les sectes* » (*Charlie-Hebdo*, 28 juin 2000). Il ressort également de plusieurs échanges avec des parlementaires que la loi About-Picard a été préparée en association et en accord avec la MILS.

Par ailleurs, n'oublions pas que le sénateur About, co-rapporteur du texte de loi avec la députée Catherine Picard, a fait partie dès 1998 du conseil d'orientation de la MILS...

## LA CONTAGION CHINOISE

On sait que la Chine mène depuis 1999 une inflexible campagne de répression contre le mouvement bouddhiste Falun Gong. Deux adeptes français, arrêtés le 7 août dernier lors d'un voyage en Chine, ont enfin été relâchés par les autorités chinoises et sont rentrés en France le 10 septembre.

En France, le mouvement Falungong n'est pas considéré comme une secte, mais la propagande chinoise fait apparemment son chemin.

Dans *La Croix* du 11 septembre 2001, on a pu lire que l'UNADFI, après avoir estimé que le mouvement Falun Gong ne pouvait être qualifié de dangereux, venait de revoir son point de vue : « *Sous la technique respiratoire, il y a un projet spirituel très enfermant* » a déclaré Darius, un de ses membres.

De son côté, Jean-Pierre Brard, autre grand champion de la lutte anti-secte, a lui aussi rendu sa sentence : pour lui le Falun Gong est bien une secte.

Faut-il en déduire que ce qui vient de Pékin est désormais parole d'Évangile ?

En tout cas, échange de bons procédés peut-être, le programme de la première association « anti-secte » chinoise qui a vu le jour en novembre 2000 ressemble à s'y méprendre à celui des associations françaises financées par les pouvoirs publics. Notons que cette association a été fondée notamment par He Zuoxiu, père de la bombe atomique chinoise... Une délégation de cette association s'est empressée fin décembre de rendre visite à son homologue française... le CCMM. Selon *l'Express* cette délégation aurait même été reçue par la MILS.

## ACCÈS AUX INFORMATIONS VOUS CONCERNANT, OU ÊTES-VOUS FICHÉS ? COMMENT EN AVOIR LE CŒUR NET

Nul ne l'ignore, les Français sont fichés de multiples façons, entre autres par le fisc, la sécurité sociale ou les Renseignements généraux.

La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés assure une protection contre l'utilisation abusive des fichiers en donnant aux citoyens un droit d'accès et de rectification aux données nominatives qui les concernent.

Si vous soupçonnez une association anti-religieuse de détenir des informations sur vous, il suffit de lui écrire en vous référant à la loi du 6 janvier 1978 pour demander communication de ces informations. En vertu de cette loi, elle est tenue de vous les transmettre.

S'il s'agit d'un organisme public, par exemple les RG, il faut s'adresser directement à la *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés* - 21, rue St Guillaume - 75340 PARIS Cedex 07.

# L'ÉDUCATION NATIONALE SOUS INFLUENCE ?

**A**LORS que les discours officiels mettent en avant — à juste titre — les Droits de l'Homme, la lutte contre l'exclusion, le respect des différences, ou encore la nécessité de dire non au racisme, on assiste parallèlement, au sein de l'Éducation nationale, à une attaque en règle, massive et planifiée contre les religions minoritaires et contre toutes sortes de mouvements jugés marginaux ou non-conformistes. Tout cela au nom de la « prévention contre les sectes ». Les « sectophobes » sont-ils en train d'infiltrer l'Éducation nationale ? Voici un des témoignages dont nous avons eu connaissance ; il émane d'une jeune élève d'un collège parisien ; il est malheureusement tout à fait significatif :

*« J'ai 13 ans et je suis en classe 4<sup>e</sup> au collège..., à Paris.*

*« Au mois de mars dernier, j'ai appris que notre cours de sport serait supprimé et remplacé par une conférence sur "les sectes". La présence à cette conférence était obligatoire. Le conférencier était Monsieur C, un membre du Groupe d'Études des Mouvements de Pensée et de Protection de l'Individu (G.E.M.M.P.I.), une association de lutte contre les sectes dans le sud de la France, à Marseille.*

*« Pendant la conférence, j'ai été très surprise car il critiquait sur un ton hostile toutes les nouvelles spiritualités et religions qu'il appelait "sectes". Le conférencier a dit par exemple : "Ne laissez pas le monde aux mains des sectes!". "Les enfants sont la cible principale des sectes". "Les sectes vous mentent et leur but est de porter atteinte à la liberté, et surtout l'ARGENT !"*

*« J'ai préféré ne pas dire que ma religion était..., car à cause de l'ambiance créée, mes amies d'école se seraient moquées de moi. [...]*

*J'ai été extrêmement choquée par ce qu'il a dit. Mes parents appartiennent à ce mouvement depuis presque 20 ans, ils m'ont donné une éducation qui a toujours respecté ma liberté de pensée et qui me permet de m'épanouir dans beaucoup de domaines (je suis aussi 1<sup>re</sup> de ma classe). Mes parents ne m'ont jamais demandé de partager leur croyance et leurs idées. [...]*

*« Je suis révoltée que des conférences aussi hostiles puissent être tenues dans une école laïque française, en accord avec le Ministère de l'Éducation nationale.*

*« Dans mon livre d'éducation civique, il y a aussi des propos qui me font mal, comme par exemple : "Les sectes, un défi à la liberté de conscience". Alors que sur la page d'en face, il y a écrit : "Toute personne a droit à la liberté de pensée..."*

[...]

*« En lisant le livre Hachette de 4<sup>e</sup>, j'ai vu que Monsieur Alain Vivien, le Président de la MILS, est un des intervenants dans ce livre. Est-ce que la MILS est là pour créer un tel climat d'intolérance entre les enfants à l'école ?*

*« Je trouve très choquant que des mensonges sur mes croyances puissent être racontés à mes camarades de classe. C'est cela l'exclusion dont on parle tant dans la presse. L'école devrait être là pour rapprocher les jeunes entre eux. »*

[...]

Un manuel Hachette d'éducation civique colportant les mensonges les plus grossiers sur de nouvelles religions ou sur de nouveaux groupes spirituels non-conformistes, véhiculant les poncifs les plus éculés sur ces mouvements ; manuels distribués gratuitement (aux frais du contribuable) à des centaines ou peut-être à des milliers de jeunes enfants ; des conférences animées exclusivement (dans tous les cas dont nous avons eu connaissance) par des militants anti-sectes ; tout cela a pour effet, et il n'y a aucun doute que c'en est également le but, de créer un climat de suspicion généralisé à l'égard de toute pensée « non conforme », de toute religion non homologuée. A l'évidence, il s'agit de créer un choc psychologique, une « peur salutaire » qui sauvera ces jeunes esprits influençables de la tentation de quitter le troupeau, fut-ce au prix de mensonges éhontés et d'amalgames douteux. Les racines de l'intolérance sont toujours la peur et l'ignorance. C'est une terrible responsabilité que prennent ainsi les cadres de l'Éducation nationale qui encouragent, organisent, ou qui laissent faire cela.

---

## LES RACINES IDÉOLOGIQUES DU CCMM ET D'ALAIN VIVIEN

**P**OUR les tenants d'une laïcité fermée, et certainement pour Alain Vivien, la « modernité » consiste à confiner le religieux dans une toute petite sphère privée, jugée toujours trop vaste pour les mouvements qu'ils attaquent, d'où leur acharnement à pousser une législation qui rende impossible la pratique religieuse de ces mouvements, tout simplement parce qu'ils seront dissous !

Alain Vivien, qui se targue toujours de s'interdire de porter un jugement sur les convictions, n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à se moquer franchement des croyances véhiculées par certains mouvements, les qualifiant « d'irrationnelles » ou de « verbiage scientifique ».

Son combat s'apparente fortement à celui d'un Inquisiteur chargé d'extirper les « hérésies ».

Quand on sait qu'avant de diriger la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (MILS), Alain Vivien présidait le Centre contre les Manipulations Mentales (CCMM) on peut craindre le pire quant à l'idéologie qui justifie son combat. Le CCMM a été fondé par l'écrivain Roger Ikor et cette filiation est mise en exergue sur le papier à en-tête du Centre. Or lire les écrits de Roger Ikor dans les Cahiers Rationalistes fait froid dans le dos. Car cet écrivain n'hésitait pas à y tourner en dérision les grandes religions avec un « sens de l'humour » fort douteux :

*« A l'origine de toutes les sectes, vous trouverez cette demi-douzaine-là qui d'ailleurs sont quelquefois une douzaine pleine, si vous voyez ce que je veux dire. » « Neuf fois sur dix, vous avez comme Père Fondateur un bonhomme qui s'avance sur le devant de la scène et proclame avec conviction : "moi, je suis le Fils de Dieu. J'ai reçu la Révélation". En somme, Dieu lui a parlé de derrière un pilier, dans une grotte ou près de ses moutons. Variantes possibles, au lieu d'être le fils de Dieu, il en est le Messie, ou, au minimum, le prophète. De toute façon, il est couplé par fil direct au Seigneur qui lui dicte le message à transmettre. De vous à moi, sur tous ces points, on trouverait d'illustres précédents, Mahomet, le Christ, Moïse... N'ayez crainte, nous y reviendrons. »*

Quant aux solutions à adopter pour chasser « l'irrationnel », Roger Ikor n'y allait pas par quatre chemins : « Si nous nous écoutions, nous mettrions un terme à toutes ces billevesées, celles des sectes, amis aussi celles des grandes religions. » « On peut difficilement demander à la loi de trancher d'un coup toutes les têtes de l'hydre ; ce serait pourtant la seule manière d'empêcher qu'une seule repousse. » L'élève a entendu le maître : la nouvelle loi « About-Picard » poussée par Alain Vivien a justement été conçue pour trancher d'un coup toutes les têtes de l'hydre !

**SAMEDI 6 OCTOBRE 2001**  
**de 14 à 20 heures**

HÔTEL BRÉBANT  
32, boulevard Poissonnière  
75010 Paris  
M° Grands Boulevards

**DÉFENDRE NOS DROITS**  
**FACE À L'INQUISITION**

**TABLE RONDE**  
*présentée par Joël Labruyère*

avec :

Régis Dericquebourg, sociologue, Université de Lille

FILM :  
**CAMPAGNE DE MENSONGES ET DE DESTRUCTION**  
**D'UNE COMMUNAUTÉ PAR L'ADFI**

- **Face au fichage et aux rumeurs, connaître ses droits**  
Maître Gast
- **La loi About-Picard : possibilités de recours, comment organiser un collectif de juristes pour la défense des libertés publiques**
- **Témoignages et débat**

Organisé par la *Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience* en collaboration avec *L'Omnium des Libertés*

# VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATION : CONTACTEZ-NOUS !

Nous pouvons apporter nos conseils sur les actions  
à entreprendre pour faire face à cette situation.

CAP, Coordination des Associations et Particuliers  
pour la liberté de conscience.

Tél. : 06 67 03 29 22

## LE QUÉBÉCOIS LIBRE

La CAP se fait connaître à travers le monde. Le site Internet *Le Québécois libre* (<http://www.quebecois-libre.org>) vous pourrez retrouver l'article *Les spiritualités hors la loi* de la lettre d'information n° 3.

*Le Québécois Libre* s'inquiète de l'intolérance qui règne en France et de l'épée de Damoclès que fait pendre la loi About-Picard sur les associations.

Merci à eux de nous soutenir et de faire circuler les informations sur ce qui se passe réellement en France.

## COMME DÉJÀ PLUS DE 9 000 PERSONNES : SIGNEZ LA PÉTITION DE LA CAP !

La pétition s'adresse à tous ceux qui veulent défendre la liberté de pensée, la liberté d'association, qui veulent briser cette pensée unique qui cherche à nous étouffer.

Vous trouverez la pétition sur Internet :  
[www.petitiononline.com/CAP01/  
petition.html](http://www.petitiononline.com/CAP01/petition.html)

## Cap sur le C.A.P.

Vous voulez être informés,  
vous voulez recevoir la lettre d'info, écrivez-nous à :

CAP pour la Liberté de Conscience  
12, rue Campagne Première  
75014 Paris

Tél. : 06 62 06 89 62

*email* : [coordiap@libertysurf.fr](mailto:coordiap@libertysurf.fr)

*Site internet* : <http://perso.libertysurf.fr/coordiap>

*Faites-nous connaître vos idées et suggestions*